

**Décision n° 2015-235 du 3 juillet 2015
portant composition du comité local d'action sociale
de la direction territoriale Est**

Le directeur par intérim de la direction territoriale Est du Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu la loi n° 2013-431 du 28 mai 2013 portant diverses dispositions en matière d'infrastructures et de services de transports, notamment le titre IX et son article 50 ;

Vu le décret n° 2013-1273 du 27 décembre 2013 relatif au Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement ;

Vu la décision n° 2015-202 du 4 juin 2015 portant création des comités locaux d'action sociale au sein du Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement et fixant leur composition ;

Vu la décision n° 2015-160 du 19 mai 2015 portant désignation des membres du comité technique spécial de service de la direction territoriale Est ;

décide

Article 1

Le Comité local d'action sociale de la direction territoriale Est est composé comme suit :

1 - Représentants de l'administration :

Membres titulaires	Fonction	Membres suppléants	Fonction
FOREAU Hélène	Secrétaire générale	DINHOF Frédérique	Cheffe cellule RHF

2 - Représentants du personnel :

	Membres titulaires	Membres suppléants
CGT	• CICCARELLO Liborio	• NEBEL Rémy
CFDT	• PEIFFER Pascale	• FAVREL Claude
	• JIMENEZ Francine	• TROTZIER Claude
FO	• JABIRI Marc	• LERSY-PIOT Etienne
	• LAROSE Sylvain	• SCHWAGER Julie
UNSA	• HILT Patrick	• LOUTTE Laurent

3 - Représentant(e) du service social :

Membre titulaire	Fonction	Membre suppléant	Fonction
BAYEUL Virginie	Assistante de service sociale	PICARD Myriam	Conseillère technique de service social Lorraine et Alsace

4 – Représentant(e) d'association reconnue œuvrant pour l'action sociale :

Membre titulaire	Fonction	Membre suppléant	Fonction
NIMESGERN Serge	Président de l'ASCE 57	LAURENT David	Secrétaire de l'ASCE 57

Article 2

La présente décision sera publiée au bulletin officiel du Cerema et sur le site intranet de la direction territoriale Est.

Fait à Metz, le 3 juillet 2015

Le directeur par intérim
de la direction territoriale Est

Signé

Georges Kuntz